

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre2014

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014 – 19h00

L'an deux mille quatorze, le dix neuf novembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 12 novembre 2014, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CCESE

ABBEVILLE LA RIVIERE	Jean-Philippe GRIFFON Eric MEYER
ARRANCOURT	Martial DELTON Dominique SERPIN
BOISSY LA RIVIERE	Dominique LEROUX Laetitia KOUMAH
BOISSY LE SEC	Patrice KOPACZ Frédéric CIRET
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN
BRIERES LES SCelles	Sylvie JOUARD
CHALO ST MARS	Christine BOURREAU Patrice LAPORTE
CHALOU MOULINEUX	Claude PINAULT Geneviève MENNELET
CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN
FONTAINE LA RIVIERE	Jean Benoit ROYER DE VERICOURT
GUILLerval	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jacky BILLARD
MORIGNY CHAMPIGNY	Karine NEIL Jérôme LENOIR
ORMOY LA RIVIERE	Jean Claude REVEAU
PUSSAY	Grégory COURTAS
SACLAS	Agnès GRAVIS Lionel DEBELLE

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014

SAINT CYR LA RIVIERE

Thomas MARTIN
Jean-Claude POUMAILLOUX

SAINT HILAIRE

Stéphane PRADOT
Bernard LEPRINCE

CCA

LARDY

Hugues TRETON
Dominique PELLETIER

Pouvoir :

MONNERVILLE

Jean-Pierre BELJAMBE à Jacky BILLARD

Après avoir contrôlé que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 19h15.

Point n°1 - nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Francis TASSIN de la commune de BOUTERVILLIERS comme secrétaire de séance.

Point n°2 - approbation du compte rendu du Comité Syndical du 5 septembre 2014

Le compte-rendu du Comité Syndical du 5 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 - vote de la grille tarifaire

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical doit voter chaque année la grille tarifaire de la redevance incitative ainsi que le montant des prestations annexes.

Il adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de la nouvelle grille.

Afin qu'elle soit applicable au 1^{er} janvier 2015, cette grille doit avoir été également votée par le conseil communautaire de la CCESE et le conseil communautaire de la CCA avant le 31 Décembre 2014.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs 2014 avaient été augmentés afin de faire face à une dette du SEDRE envers le SIREDOM d'un montant original de 376 647.17€, ramené à 280 059.73€ à ce jour, et dont l'étalement du remboursement vient d'être prolongé de 4 à 6 ans d'où une diminution de la charge financière.

Il précise que la reconstruction financière et structurelle du syndicat engagée depuis fin février 2013 est positive avec une situation financière qui permet au syndicat de faire face mensuellement à ses charges et obligations envers ses différents prestataires. La Trésorerie du SEDRE est désormais stable mais encore fragile.

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014

Considérant l'implication des usagers dans la gestion de la redevance incitative avec une baisse notable des déchets ménagers résiduels et une augmentation quantitative et qualitative du tri, Monsieur le Président explique que la commission finances a opté pour une baisse symbolique des tarifs.

Il s'agit, à son sens, d'un juste retour pour les usagers car la renégociation de l'étalement de la dette permet une diminution des charges annuelle d'environ 45 000€. Il lui paraît donc honnête de répartir cette somme en faveur des usagers.

Le président soumet donc à l'approbation du comité syndical 2 projets de grille tarifaire :

1° / proposition n°1 avec une baisse effective de l'abonnement de 3,50€

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo St Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement collecte végétaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	146,83	183,55	238,45	293,35	403,33	717,61
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Secteur 2 : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement Collecte végétaux	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	184,92	221,64	276,54	331,44	441,42	755,70
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Secteur 3 : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40	27,40
Abonnement collecte végétaux	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46
Forfait 18 levées/an	119.43	156.15	211.05	265.95	375.93	690.21
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	169,29	206,01	260,91	315,81	425,79	740,07
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

1 seul et unique changement de bac gratuit.

Tarifs du second changement de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	40 €	41 €	49 €	51 €	76 €	157 €

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014

Tarif bac dédié aux manifestations communales 37,97 €

Tarifs bacs de tri

120 L	180 L	360 L	660 L
25 €	35 €	45 €	110 €

Tarifs composteurs	Plastique	5 €
	Bois	6 €
	Bio-seau	0,50 €

2°/ proposition n°2 avec une diminution de l'abonnement de 3,59€ et une augmentation de 0,09€ du montant du forfait (cet écart de 0,09€ est dû au rattrapage d'une erreur dans la grille 2014).

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo St Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,31	27,31	27,31	27,31	27,31	27,31
Abonnement collecte végétaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forfait 18 levées/an	119.52	156.24	211.14	266.04	376.02	690.30
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	146,83	183,55	238,45	293,35	403,33	717,61
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Secteur 2 : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,31	27,31	27,31	27,31	27,31	27,31
Abonnement Collecte végétaux	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09
Forfait 18 levées/an	119.52	156.24	211.14	266.04	376.02	690.30
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	184,92	221,64	276,54	331,44	441,42	755,70
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Secteur 3 : Boutervilliers, Brières les Scellés

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	27,31	27,31	27,31	27,31	27,31	27,31
Abonnement collecte végétaux	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46
Forfait 18 levées/an	119.52	156.24	211.14	266.04	376.02	690.30
Prix de la levée supplémentaire	6.64	8.68	11.73	14.78	20.89	38.35

Minimum facturable	169,29	206,01	260,91	315,81	425,79	740,07
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

1 seul et unique changement de bac gratuit.

Tarifs du second changement de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	40 €	41 €	49 €	51 €	76 €	157 €

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014

Tarif bac dédié aux manifestations communales 37,97 €

Tarifs bacs de tri

120 L	180 L	360 L	660 L
25 €	35 €	45 €	110 €

Tarifs composteurs	Plastique	5 €
	Bois	6 €
	Bio-seau	0,50 €

Le président explique que le premier projet de grille propose une diminution de 3,50€ sur l'abonnement tandis que le 2^{ème} propose une baisse de 3,41€ sur l'abonnement et de 0,09€ sur le forfait des levées, reprenant une erreur de calcul de la grille de 2014.

Toutefois malgré ces régularisations la diminution est bien de **3,50€ par abonné**.

Monsieur le Président annonce qu'il est favorable à la grille n°1.

La parole est donnée à Jean-Claude REVEAU, 1^{er} vice-président qui remercie également l'assemblée ainsi que les anciens délégués pour le travail accompli jusqu'à présent pour redresser le syndicat.

Il explique que cette baisse est rendue possible grâce à la renégociation de la dette du SEDRE envers le SIREDOM qui s'étalerait sur 6 ans au lieu des quatre années prévues initialement.

Il rappelle également qu'en 2013, une première grille avait été votée avec une hausse de 12€ des tarifs pour 2014. Puis, après avoir négocié avec le SIREDOM, cette augmentation avait été limitée à 6,75€.

Monsieur REVEAU précise que cette diminution de 3,50€ est le reflet d'un travail de fond réalisé et qu'il s'agit d'une geste fort et symbolique. Il espère davantage courant 2015 avec une diminution des couts de traitement payés au SIREDOM et le nouveau marché de gestion de la facturation qui sera mis en place au 1^{er} janvier.

Il précise également qu'il est préférable de baisser la partie fixe de l'abonnement car l'effet sur les recettes du Syndicat est stable. En cas de diminution du prix des levées, cela entraîne une baisse du prix des levées supplémentaires et donc une réduction des recettes plus importantes et difficilement quantifiable.

Monsieur De Vericourt, délégué de Fontaine la Rivière, explique qu'il ne votera pas la baisse de 3.50€ car l'accord sur l'étalement du remboursement au SIREDOM n'est pas encore signé.

Le Président tient à préciser que Monsieur De Vericourt fait partie de la commission finances qui elle-même a validé cette baisse. Il ajoute que cette diminution n'aurait pas été proposée si des documents n'attestaient pas l'engagement du SIREDOM.

Monsieur REVEAU rappelle que les assemblées du SEDRE et du SIREDOM avaient déjà délibéré pour autoriser leur Président à signer les protocoles.

Monsieur ABATE, délégué de Guillerval, demande si la grille tarifaire peut être votée au prochain comité du 17 décembre 2014.

Monsieur REVEAU rappelle alors que la grille doit être votée en Comité Syndical puis transmise aux communautés de communes et ensuite aux services fiscaux avant le 1^{er} janvier pour être applicable au 1^{er} janvier 2015.

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014

Monsieur Courtas, 2^e vice-président énonce qu'il est également favorable à la baisse de 3.50€ par abonné.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

- grille n°2 : unanimité contre

- grille n°1 : les mairies de Fontaine la Rivière et de Brières les Scellés votent contre, la majorité vote pour.

Monsieur le Président procède également au rappel des tarifs des bacs de tri et des composteurs.

Point n°4 - approbation du calendrier de collectes 2015

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical doit approuver chaque année le planning des collectes de l'année suivante.

Suite à la demande de certaines communes, il a été proposé une modification du calendrier des collectes des déchets verts en porte à porte afin d'inclure une tournée de collecte des sapins de Noël en début d'année.

Monsieur le Président explique que cette collecte est très contraignante car les consignes de collectes sont strictes. Elle ne peut donc être envisagée.

Monsieur Courtas, 2^e vice-président en profite pour annoncer que la prochaine commission collecte se tiendra le 03 décembre à 18h30.

Monsieur PELLETIER, délégué de Lardy, souhaite que l'on supprime la collecte des végétaux du 07 septembre afin de la reporter sur décembre, à l'instar de ce qui a été fait en 2014.

Il demande également une vérification des durées de collecte d'encombrants du début d'année.

Le président prend acte de ces différentes demandes qui seront communiquées au prestataire de collecte.

Point n°5 - présentation du rapport d'activité 2013

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code Général des Collectivités territoriales, le président doit présenter au comité syndical chaque année le rapport d'activité de l'année précédente.

Monsieur REVEAU explique les raisons du retard de présentation du rapport annuel 2013.

Monsieur le président présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activité de l'année 2013 dont l'exemplaire papier a été remis en séance à chacun des délégués présents.

Monsieur PELLETIER demande un complément d'information sur les retours de filières Eco-Emballages renseignés en page 22. Il souligne que ces retours financiers sont des recettes et non des coûts. Il lui semble également préférable de faire des ratios par abonnés et non par habitant.

Messieurs Martin, délégué de Saint Cyr La Rivière, et PELLETIER estiment que les chiffres et les ratios en page 20 sont erronés.

Monsieur De Vericourt souhaite également connaître le retour approximatif d'éco-folio des années précédentes.

Monsieur LAPORTE, délégué de Chalo-st-Mars, souligne que la redevance incitative génère des incivilités. Il serait judicieux selon lui de d'étudier et de proposer un bilan par rapport au comportement éco-citoyen.

Monsieur GUERIN, délégué de Congerville-Thionville, souhaite connaître la liste détaillée des abonnés par commune afin de vérifier si certains de ses administrés ne sont pas dotés.

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014

Monsieur Courtas précise que l'assemblée doit simplement prendre acte et non délibérer.

Monsieur PELLETIER, demande si le rapport d'activité sera mis en ligne sur le site internet et auquel cas, il faudrait rectifier les erreurs avant.

Monsieur PRADOT prend acte de la demande.

Point n°6 - présentation et approbation du règlement intérieur

Monsieur le Président rappelle que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants l'élaboration d'un règlement intérieur.

Ce document doit être établi et approuvé dans les six mois suivant l'installation de l'organe délibérant.

Considérant que le SEDRE est un syndicat mixte fermé auquel s'applique les dispositions du CGCT et que le Syndicat a sur son territoire deux communes de plus de 3500 habitants, d'où la nécessité d'élaborer un règlement intérieur.

Le comité approuve à l'unanimité le règlement intérieur.

Point n°7 - présentation du projet de règlement d'emploi

Monsieur le président explique qu'il souhaite mettre en place au sein du syndicat un règlement d'emploi fixant les droits et obligations des agents.

Un projet est en cours d'élaboration et il en sera présenté au comité après validation par le CTP du CIG.

Point n°8 - décision modificative n°2

Monsieur le président explique que suite à la mutation de Mme BONNET, agent titulaire, il a été procédé au recrutement d'un agent non titulaire pour son remplacement.

Considérant que les imputations budgétaires des salaires des agents titulaires et non titulaires se font dans deux comptes distincts en comptabilité et qu'il a été prévu dans le budget 2014 l'emploi de deux agents titulaires et d'un agent non titulaire.

Il convient de voter une décision modificative par laquelle il est versé du compte N° 022 (dépenses imprévues) aux comptes 6413 la somme de 3 500,00€.

Le comité approuve à l'unanimité la décision modificative.

Point n°9 - présentation du rapport annuel du SIREDOM

Monsieur le Président informe les membres présents que le Syndicat du SIREDOM nous a fait parvenir son rapport d'activité 2013.

Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2013 du SIREDOM doit être présenté à l'assemblée délibérante du SEDRE en séance publique.

Cependant, Monsieur DUGOIN, président du SIREDOM, souhaite pouvoir présenter ce rapport d'activité en personne aux délégués du SEDRE.

COMITE SYNDICAL DU 19 novembre 2014

Madame MENNELET, déléguée de Chalou-Moulineux, souhaite connaître le lieu de la présentation. Monsieur COURTAS précise que cette présentation aura lieu soit à Etampes, soit à Saclas à une date qu'il reste à définir.

Point n°10 - point financier

Monsieur PRADOT laisse la parole à Monsieur REVEAU, vice-président chargé des finances.

Le montant de la trésorerie est de 989 000€, aucune facture de plus de 3 semaines n'est en attente.

Madame MENNELET demande un complément d'information sur le retour des chèques composteurs aux administrés.

Monsieur REVEAU explique qu'en 2010 le trésorier principal a demandé la création d'une régie et de sous-régie dans les communes afin de pouvoir encaisser les chèques des administrés.

Ceci n'a jamais été fait.

Lors du changement de gouvernance début 2013, l'ensemble des chèques a été retrouvé dans les locaux du SEDRE. Il y avait environ 2 500 chèques pour un montant d'approximativement 16 000€.

Il a été décidé de renvoyer ces chèques aux usagers en leur demandant de bien vouloir les refaire afin de dédouaner les communes du non-encaissement de l'argent.

Point n°11 - point sur la fusion

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la décision du Préfet de reporter la fusion à une date ultérieure.

Monsieur LAPORTE souhaite que ce temps supplémentaire donné soit mis à profit pour étudier les réels bénéfices d'une fusion.

Monsieur TRETON, délégué de la commune de Lardy, signale qu'il n'y a pas d'intérêt à avoir tout en parallèle pendant 2 ans.

Monsieur PELLETIER demande qu'une simulation avant /après fusion soit réalisée afin de percevoir les avantages de la mutualisation.

Point n°12 - signature du marché

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il y a eu 12 retraits de dossiers pour 2 offres déposées.

Il signale aussi que l'analyse de ces offres est en cours (elle est réalisée par la société Service Public 2000) et que la commission d'appel d'offre doit se réunir le 26 novembre afin d'attribuer le marché.

La signature aura lieu début décembre.

Questions diverses

Karine NEIL, 3^{ème} vice-présidente, propose d'accompagner la grille tarifaire des consignes de collecte afin qu'un maximum d'administrés en prennent connaissance.

Monsieur PELLETIER suggère de communiquer sur les retours de filières afin de montrer aux administrés combien cela rapporte au syndicat.

Fin de la séance à 20h50.

Le Président.